

# COMMUNE DE MOLLAU

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2012  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<b><u>Nombre de Conseillers élus</u></b>	:	<b>11</b>
<b><u>Nombre de Conseillers en exercice</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Nombre de Conseillers présents</u></b>	:	<b>09</b>

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Valérie SCHOENENBERGER et Mme Eliane PETER

MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF, Olivier ROMINGER et James VALLEE

**Absente non excusée** : - Mme Myriam MORRI  
-----

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial  
-----

Le Conseil Municipal désigne M. James VALLEE en qualité de Secrétaire de Séance  
-----

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- Approbation des P.V. du 27.01.2012 et 09.02.2012
- Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes 2012
- Approbation des travaux patrimoniaux en forêt communale 2012
- Demande de subvention pour un voyage scolaire à Berlin
- Approbation du Compte de Gestion 2011 – Forêt
- Approbation du Compte Administratif 2011 – Forêt
- Affectation des résultats de l'exercice 2011 – Forêt
- Approbation du Compte de Gestion 2011 – Commune
- Approbation du Compte Administratif 2011 – Commune
- Affectation des résultats 2011 – Commune
- Approbation du Budget Primitif 2012 – Forêt
- Approbation du Budget Primitif 2012 – Commune
- Convention de mise à disposition de personnel

.../...

### **Divers et Communications**

- Loyer 2012 du Presbytère de HUSSEREN-WESSERLING
- Lutte contre le cancer

- - - - -

Avant l'ouverture de cette séance, le Maire interroge le Conseil sur la possibilité de rajouter un point urgent à l'ordre du jour à savoir :

- Réfection du dôme de l'Eglise

Le Conseil Municipal, unanimement, accepte de rajouter exceptionnellement ce point à l'ordre du jour.

### **N° 12 - Approbation des PV des délibérations du Conseil Municipal du 27.01.2012 et du 09.02.2012**

Ces procès-verbaux, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, sont approuvés à l'unanimité.

M. Olivier ROMINGER note toutefois le prix élevé du bail de Serge HANS. Le Maire informe le Conseil que ces prix seront révisés.

### **N° 13 - Approbation de l'Etat d'assiette des coupes 2012**

Cet état prévisionnel 2012 prévoit :

- un volume total de coupe de 2 329 m<sup>3</sup>
- un coût total de débardage de 27 810.00 € HT
- une dépense d'exploitation (hors maîtrise d'œuvre) de 58 770.00 € HT
- une recette nette prévisionnelle (hors maîtrise d'œuvre) de 40 080.00 € HT

.../...

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet :

- approuve unanimement cet état de prévision des coupes pour l'année 2012
- autorise le Maire à signer l'état en question.

#### **N° 14 - Approbation des travaux patrimoniaux forestiers 2012**

Ce programme de travaux patrimoniaux 2012 se décompose ainsi :

Travaux d'entretien : 5 506.54 € TTC

Travaux d'investissement : 1 561.35 € TTC

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- approuve unanimement ce programme 2012 de travaux patrimoniaux en forêt communale
- autorise le Maire à signer ledit programme

#### **N° 15 - Demande de subvention pour un voyage scolaire à Berlin**

Le Maire soumet à l'Assemblée un courrier en date du 23 janvier 2012 dans lequel Mme le Principal du Collège de SAINT-AMARIN ainsi que des professeurs d'Allemand sollicitent une subvention de la Commune pour un voyage scolaire à BERLIN pour des élèves de 4<sup>e</sup> européenne allemand et 4<sup>e</sup> bilangues.

Un seul enfant du village serait concerné par ce voyage du 15 au 19 mars 2012, M. Tifenn JACOB.

Le Maire informe par ailleurs l'Assemblée que la participation financière prévue pour les familles est d'environ 230.00 €/enfant.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte unanimement de participer exceptionnellement aux frais de ce voyage pour ce jeune du village pour un montant de 50.00 €.

.../...

- charge le Maire d'informer le Collège de SAINT-AMARIN de cette décision
- demande qu'une « facture de participation » soit adressée à la Commune au retour de ce voyage scolaire attestant que ledit enfant a bien participé à ce voyage
- charge le Maire de régler cette « facture de participation »

### **N° 16 – Approbation du Compte de Gestion 2011 – Forêt**

M. Raymond NICKLER, Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion Forêt 2011 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur Municipal, Trésorière à SAINT-AMARIN.

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2011 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document et autorise le Maire à le signer.

### **N° 17 – Approbation du Compte Administratif 2011 – Forêt**

***Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis***

Présenté et commenté par M. Yves KLEIN, 2<sup>e</sup> Adjoint, le Compte Administratif Forêt 2011 donne les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses	123 120.99 €
Recettes	94 414.33 €
<b>Déficit</b>	<b>- 28 706.66 €</b>
<b>Report excédentaire de 2010</b>	<b>50 585.52 €</b>
<b>Total de l'excédent de fonctionnement</b>	<b>21 878.86 €</b>

.../...

Section d'investissement :

Dépenses	2 108.52 €
Recettes	80,00 €
<b>Déficit</b>	<b>- 2 028.52 €</b>
<b>Report excédentaire de 2010</b>	<b>4 878.29 €</b>
<b>Total de l'excédent d'investissement</b>	<b>2 849.77 €</b>

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal, reconnaît la sincérité des comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne décharge au Maire et signe ce Compte Administratif Forêt 2011.

***Le Maire rejoint la salle des séances.***

**N° 18 - Affectation des résultats de l'exercice 2011 - Forêt**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2011 du Budget Forêt :

Fonctionnement :	+ 21 878.86 €
Investissement :	+ 2 849.77 €

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était. Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2012- Forêt, si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour couvrir les dépenses d'exploitation, auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

.../...

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet, décide unanimement d'affecter les résultats de 2011 comme suit :

= + 21 878.86 € en report au R. F. 002 du B.P. 2012 - Forêt

= + 2 849.77 € en report au R. I. 001 du B.P. 2012 - Forêt

### **N° 19 - Approbation du Compte de Gestion Commune 2011**

M. Raymond NICKLER, Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion 2011 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur Municipal, Trésorière à SAINT-AMARIN.

Considérant que ce Compte de Gestion 2011 est en conformité, avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document et autorise le Maire à le signer.

### **N° 20 - Approbation du Compte Administratif 2011 - Commune**

***Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis.***

Présenté et commenté par M. Yves KLEIN, 2<sup>e</sup> Adjoint, le Compte Administratif Communal 2011 donne les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses	349 305.54 €
Recettes	434 366.81 €
<b>Excédent</b>	<b>85 061.27 €</b>
<b>Report excédentaire de 2010</b>	<b>246 705.99 €</b>
<b>Total de l'excédent de fonctionnement</b>	<b>331 767.26 €</b>

.../...

Section d'investissement :

Dépenses	291 566.15 €
Recettes	144 672.99 €
<b>Déficit</b>	<b>- 146 893.16 €</b>
<b>Report excédent de 2010</b>	<b>43 112.86 €</b>
<b>Total du déficit d'investissement</b>	<b>- 103 780.30 €</b>

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne décharge au Maire et signe ce Compte Administratif 2011.

***Le Maire rejoint la salle des séances.***

**N° 21 - Affectation des résultats 2011 - Commune**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2011 :

Fonctionnement :	+ 331 767.26 €
Investissement :	- 103 780.30 €

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était. Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2012 si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour ouvrir les dépenses d'exploitation auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

.../...

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet, décide unanimement d'affecter les résultats de 2011 comme suit :

= + 227 986.96 € en report au R.F. 002 du B.P. 2012  
= - 103 780.30 € en report au D.I. 001 au B.P. 2012  
= + 103 780.30 € en report au R.I. 1068 au B.P. 2012

### **N° 22 - Approbation du Budget Primitif 2012 - Forêt**

M. le Maire présente et commente ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve unanimement ce Budget Primitif 2012 - Forêt, comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses	109 788.86 €
Recettes	109 788.86 €

#### Section d'investissement :

Dépenses	2 865.77 €
Recettes	2 865.77 €

#### Total général :

Dépenses	112 654.63 €
Recettes	112 654.63 €

### **N° 23 - Approbation du Budget Primitif 2012 - Budget Communal**

M. le Maire présente et commente ce document.

.../...



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve unanimement ce Budget Primitif 2012 - Communal, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	639 326,96 €
Recettes	639 326,96 €

Section d'investissement :

Dépenses	641 263.30 €
Recettes	641 263.30 €

Total général :

Dépenses	1 280 590.26 €
Recettes	1 280 590.26 €

**N° 24 - Convention de mise à disposition de personnel**

Le Maire informe l'Assemblée qu'un accord est en cours de négociation avec la Commune d'ODEREN pour une mise à disposition de, Katia ILTIS, Adjoint Administratif auprès de cette Commune pour une durée de 40% de son temps hebdomadaire de travail, soit 28h/quinzaine.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) a été consultée et a émis un avis favorable.

Cette mise à disposition débuterait au 1<sup>er</sup> avril 2012 pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un maximum de 3 années.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte unanimement cette mise à disposition pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un maximum de 3 ans à compter du 01/04/2012 à raison de 28h00/quinzaine.

.../...

- Charge le Maire de recouvrer, auprès de la Commune d'Oderen, les remboursements dus pour cette mise à disposition.
- Autorise le Maire à signer cette convention.

### **N° 25 - Délégations du Conseil**

Conformément à l'Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire rend compte des travaux et des attributions qu'il a exercés par délégation du Conseil à savoir :

- acceptation du lot peinture (2<sup>e</sup> tranche) dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU proposé par l'Entreprise PLOZNER pour un montant de 49 434.39 € HT soit 59 123.53 € TTC.
- acceptation du lot menuiserie (2<sup>e</sup> tranche) dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU proposé par l'Entreprise ARNOLD pour un montant de 31 315.00 € HT soit 37 452.74 € TTC.
- acceptation de l'avenant N° 2 au lot n° 1 -échafaudage- 1<sup>ère</sup> tranche, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU proposé par l'Entreprise ECHAPRO pour un montant de 3 429.00 € HT soit 4 101.08 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve unanimement ces décisions.

### **N° 26 - Réfection du dôme de l'Eglise**

Suite à la tempête du 16 décembre dernier, le Maire rappelle qu'une partie du dôme de l'Eglise a fortement été endommagée. L'état de la couverture laisse apparaître un grand nombre de points qui ne résisteront pas à de nouveaux coups de vent ou de tempête.

.../...

Dans le souci d'éviter des sinistres répétitifs à l'avenir, il conviendrait de faire le remplacement complet de ce dôme ; il serait judicieux de profiter de la mise en place actuelle de l'échafaudage et des entreprises déjà sur place pour les travaux de réfection de l'Eglise, permettant ainsi de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Maire a sollicité le concours de Groupama, assureur communal, qui accepte de nous allouer la somme de 5 769.00 € TTC pour la réfection du clocher.

Le Maire soumet au Conseil les devis de :

- l'Entreprise NICOLAS pour la réalisation de l'ensemble de la zinguerie s'élevant à 13 500.00 € HT soit 16 146.00 € TTC.
- l'Entreprise ECHAPRO pour la mise en place de la surélévation de l'échafaudage nécessaire à cette réfection s'élevant à 4 980.00 € HT soit 5 956.08 € TTC.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- approuve unanimement ces travaux de remplacement du dôme du clocher de l'Eglise pour les montants précités.
- charge le Maire de donner les ordres de service aux entreprises concernées.
- accepte unanimement la participation de GROUPAMA pour un montant de 5 769.00 € TTC.

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **Loyer 2012 du Presbytère de HUSSEREN-WESSERLING**

La participation de la Commune pour le loyer du Presbytère occupé par M. le Curé François GASCHY s'élève à 474.00 € pour l'année 2012.

.../...

### Lutte contre le cancer

Le Maire informe le Conseil qu'il a eu de M. Weber Jean-Jacques, Conseiller Général, un courrier concernant la traditionnelle collecte de la Ligue contre le cancer dans notre arrondissement.

Dans le canton de Saint-Amarin, on compte dix communes où les quêtes ne se font plus.

L'échange d'idées fait ressortir la nouvelle procédure qui consiste à répondre à des demandes directes mais qui permettent une réduction d'impôts.

M. Le Maire décide d'adresser un courrier en ce sens à M. Weber.

### Chasseurs du lot St-Hubert du Brand

Pour information, M. Le Maire lit le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association St-Hubert du Brand qui s'est déroulée le 04.02.2012.

Le nouveau Président est M. Jean-Jacques EHRHARD.

### Date du prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé à la date du 30 mars 2012.

### Planning des permanences à la plateforme des déchets verts

Les dates restantes ont été complétées.

### Tôle abri bus

M. Francis RUEFF informe le Conseil que la tôle de l'abri bus rue du Chauvelin s'est envolée. Les enfants prenant le bus ne sont plus abrités lors d'intempéries.

M ; Le Maire se rendra sur place pour constater les dégâts et prendra la décision qui s'impose.

*Clôture de la séance à 22h30.*